

# SciencesPo



## RENTRÉE ADMINISTRATIVE

2021-2022

Point info

### Impacts liés à la situation sanitaire mondiale

Sciences Po adaptera le cas échéant tous les dispositifs d'accueil et d'accompagnement décrits dans ce guide afin que votre rentrée se déroule dans les meilleures conditions, que vous puissiez vous rendre sur place ou que vous soyez à distance.

La santé et le bien-être de tous sont notre priorité. Toutes les équipes s'engagent à vous accueillir dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la rentrée.

# LES INDISPENSABLES DE LA RENTRÉE

## Inscription administrative

Effectuez votre inscription administrative via votre espace étudiant, selon les dates indiquées dans le calendrier des inscriptions. Vous pourrez déterminer le montant des droits de scolarité, mettre en place le paiement et obtenir votre carte étudiante.

### Boursier ou boursière du Crous ?

L'inscription est ouverte dès le mois de juillet afin de faciliter le versement de la première échéance de votre bourse dès septembre, le cas échéant.

## CVEC

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doivent régler la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de 92 euros auprès du Crous. L'attestation de paiement est obligatoire pour valider l'inscription en ligne.

Site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

## Bourses et aides financières

Les informations concernant vos bourses et les autres aides financières sont disponibles auprès de l'équipe dédiée et sur votre espace étudiant.

## Logement

Consultez les offres de logement ou publiez votre offre de location ou de colocation !

Sciences Po en publie chaque année plus de 3 800 sur le site web institutionnel dédié. L'offre est complétée par des places en résidence universitaire : contactez le service logement ou l'administration de votre campus pour connaître les critères d'éligibilité. Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos recherches (contacts à la page 5).



Ne manquez pas nos vidéos !

Rechercher votre logement  
Trouver un logement avec le site web offres de logement Sciences Po

## Démarches santé

Selon votre situation, vous devrez effectuer des démarches d'affiliation auprès de la CPAM de votre lieu de résidence. Nos services sont à votre disposition pour vous accompagner et vous expliquer les démarches.

Plus d'informations.

# DES ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE

## Accompagnement extra-pédagogique

Bénéficiez d'un **accompagnement pour toutes vos démarches** : obtention et renouvellement de votre **titre de séjour**, parcours des soins médicaux, ouverture d'un compte en banque, **logement**, vacances étudiantes, informations sur les transports, **aide sociale**...

### Et dans les campus en région ?

Certains services vous sont proposés par les équipes en région (notamment les accompagnements pour les démarches VISA et la recherche de logement).

Pour toutes les autres démarches centralisées à Paris, nos équipes sont à votre écoute et restent joignables même à distance !

## Handicap et accessibilité

Le pôle **handicap** vous accueille pour prendre en compte vos besoins, vous proposer des aménagements spécifiques et résoudre vos problèmes d'accessibilité. Il vous met en lien avec les différents services de Sciences Po et vous accompagne dans vos démarches administratives. Pour toute demande liée à une situation de handicap ou invalidante, une **personne dédiée** est à votre écoute, quel que soit votre campus.

## Le pôle santé

Dédié au bien-être et à la santé de tous les élèves, **le pôle santé** est à votre disposition pour vous accueillir, informer, conseiller et, le cas échéant, vous orienter vers un professionnel de santé adapté à vos besoins. Des permanences d'infirmerie, de médecine générale et de suivi psychologique avec ou sans rendez-vous, sont proposées tous les jours et dans tous les campus. Des **ateliers bien-être et gestion du stress** sont également organisés dans plusieurs campus. Ils sont animés par des professionnels et sont crédités de 1 ECTS, sous réserve d'assiduité pendant le semestre.

## Dispositifs d'accueil

**Juin-Juillet 2021** : des ateliers thématiques de pré-rentrée vous seront proposés en distanciel (logement, sécurité sociale, bourse, arrivée en France et préparer son budget..).

**Août - septembre 2021** : **Meet the Services**. Nous vous attendons pour vous renseigner sur tous les services proposés à Sciences Po.

Les dates et les modalités de ces dispositifs seront publiées **sur notre site** prochainement.

## Étudiants - ambassadeurs

À partir du début des cours, plusieurs étudiants vous accueillent dans tous les campus de Sciences Po afin de vous présenter les services et vous aider dans vos démarches de rentrée. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions !

## Étudiants relais santé

Des étudiants relais santé animeront des journées de prévention et vous renseigneront sur les accompagnements disponibles au sein de Sciences Po, en présentiel et/ou à distance. Ils communiqueront sur leurs actions via les réseaux sociaux.

**Nouveauté**

À partir de la rentrée 2021, un nouveau centre des services étudiants vous accueillera à Sciences Po. Il sera situé au 13 rue de l'Université, 1<sup>er</sup> étage.

### VOTRE COUVERTURE SANTÉ

#### La sécurité sociale

L'affiliation au régime général de sécurité sociale français est gratuite pour tous les étudiants. La sécurité sociale rembourse en moyenne 70% des frais des consultations médicales et de 30% à 65% des coûts des médicaments.

#### Comment s'y affiler ?

En fonction de votre situation, voici les démarches à effectuer auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence.

#### Et la mutuelle ?

La mutuelle ou complémentaire santé vous assure un meilleur taux de remboursement des dépenses médicales et permet de compléter la part remboursée par la sécurité sociale, voire la prise en charge de certains frais non remboursés par celle-ci.

La souscription à une mutuelle est facultative et fortement recommandée. Elle n'est possible que si vous êtes affilié au régime de sécurité sociale français.



### Vos assurances

Vous bénéficiez gratuitement chaque année d'une couverture responsabilité civile, assistance-rapatriement dans le cadre de vos activités universitaires. Ces assurances sont offertes par Sciences Po à tous ses étudiants inscrits. Accédez à vos attestations et informations détaillées sur ces assurances à partir de votre espace étudiant, rubrique « certificats administratifs ».

#### Qu'est-ce que la responsabilité civile ?

L'assurance de responsabilité civile est un contrat qui garantit les conséquences pécuniaires encourues par l'assuré lorsque celui-ci cause un dommage matériel ou corporel à un tiers que ce soit par sa négligence, son imprudence, ses enfants, préposés, animaux ou choses dont il est responsable.

#### L'assurance habitation

Si vous louez un logement dans le privé, l'assurance multirisque habitation est obligatoire. Elle assure le logement contre les risques locatifs, incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol. Une attestation vous sera demandée par le bailleur de votre logement lors de la remise des clés.



**Y avez-vous pensé ?**

#### Vous partez à l'étranger ?

Pensez à vérifier votre couverture santé dans le pays de destination ! Une complémentaire peut être nécessaire et/ou exigée.

Vos assurances vous suivent à l'étranger ! Vérifiez leurs services dans les notices disponibles dans votre espace étudiant.



## CONTACTS

### Le centre des services étudiants

Nouvelle adresse à partir du 23 août 2021 :  
**13, rue de l'Université, 1<sup>er</sup> étage.**

Nos services sont ouverts tous les jours du lundi au jeudi de 9h30 à 16h et le vendredi de 9h30 à 12h (de novembre à avril inclus fermeture de 12h à 13h30).

### Besoin de prendre un rendez-vous ?

Vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique, Google Meet, Zoom ou en présentiel avec nos équipes :

Inscriptions administratives (carte étudiante, paiement des droits de scolarité, attestations, CVEC, ...) : [Formulaire de contact](#)

Accompagnement étudiant (recherche de logement, aide financière, titre de séjour, démarches santé...) : [Formulaire de contact](#)

Handicap : [contact](#)

### Pôle santé

Nouvelle adresse à partir du 10 juin 2021 :  
**13, rue de l'université 75007 Paris**  
[Permanences des médecins](#)  
[Contact](#)

## Dates importantes

*Meet the services*: les dates seront publiées sur [notre site](#) prochainement.

[Calendrier des Inscriptions administratives.](#)

Date limite pour saisir la [Commission de suivi social](#) : 31 janvier 2022.

Date limite pour la [demande de reconnaissance d'indépendance financière](#) : 31 octobre 2021.

# BEAUCOUP D'AUTRES SERVICES À VOTRE DISPOSITION : OÙ LES TROUVER ET COMMENT LES CONTACTER ?

[Vie étudiante et de campus](#)

[Cellule d'écoute et d'accompagnement](#)

[Stages, orientation, carrières](#)

[Bibliothèque](#)

[Helpdesk et ressources en ligne](#)

[Égalité femmes-hommes](#)

[Prêt audiovisuel et formations](#)

[Service reprographie](#)

[Librairie de Sciences Po](#)

